

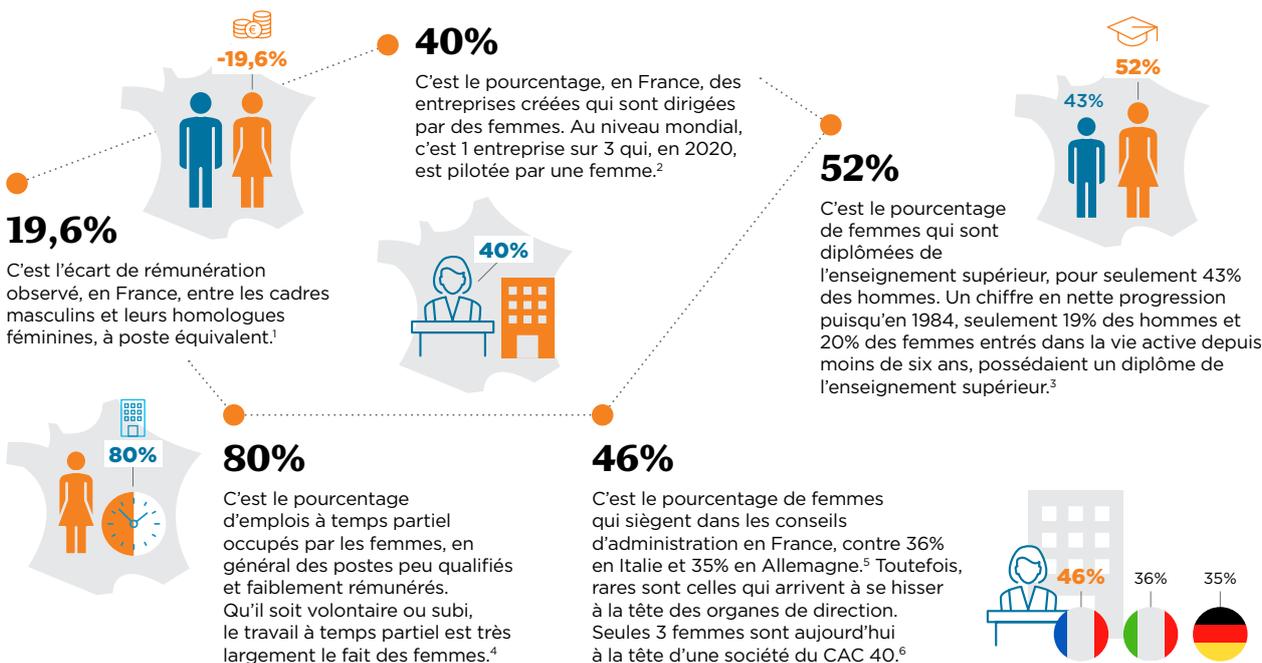
“ L'égalité des sexes est plus qu'un objectif en soi. C'est une condition préalable pour relever le défi de la réduction de la pauvreté, de la promotion du développement durable et de la bonne gouvernance. ”
Kofi Annan, septième secrétaire général des Nations Unies

VUE D'ENSEMBLE

L'égalité Femmes-Hommes, on en parle ?

Le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 proclame, dans son article 3, que « La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme ». Malgré quelques avancées, la situation des femmes, au travail ou à la maison, reste pourtant plus fragile que celle des hommes.

À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, petite revue non-exhaustive des chiffres clés à retenir en matière d'égalité des sexes dans le monde du travail.



Amundi est, avec 5 autres sociétés de gestion, l'un des membres co-fondateurs du « 30% Club Investor Group » qui appelle les grandes capitalisations françaises à établir un plan d'actions afin qu'elles aient au moins 30% de femmes dans leurs instances dirigeantes d'ici à 2025.



L'objectif est ainsi de promouvoir un meilleur partage hommes-femmes au sein des instances dirigeantes, comités exécutifs et autres comités de direction, des sociétés du SBF 120.

1. Source : étude d'Eurostat portant sur des relevés de 2019. Écart qui se fonde sur une comparaison de la moyenne horaire brute entre les employées et les employés, dans les secteurs de l'industrie, la construction et les services à l'exception des administrations publiques.
2. Source : Le Monde - 3 septembre 2021 - « La longue route des créatrices d'entreprises ».
3. Source : Insee - France, portrait social - Édition 2020.
4. Source : Insee - Temps partiel - Emploi, chômage, revenus du Travail - Édition 2020.
5. Source : Chiara Corazza, directrice générale du Women's Forum for the economy and society, table ronde du 21 janvier 2021
6. Source : Les Echos - 29 janvier 2022 - « Christel Heydemann chez Orange : une troisième femme à la tête d'un groupe du CAC 40 ».

VUE D'ENSEMBLE



3 novembre, 9h22'

C'est la date à partir de laquelle les Françaises ont, en 2021, commencé à travailler « gratuitement » par rapport à leurs homologues masculins.

Étonnant ? Pas tant que ça si l'on en juge par les écarts de salaire qui, en France et partout ailleurs dans le monde, régissent les rapports femmes-hommes. Selon Eurostat, ceux-ci atteignaient dans l'hexagone 16,5% en 2021, un chiffre en hausse d'un point par rapport à l'année précédente sous l'effet de la crise sanitaire et des différents confinements⁸.

Ce différentiel s'explique notamment par le plus grand recours des femmes au temps partiel ainsi que par leur présence importante dans les emplois faiblement rémunérés.

De manière générale, les progrès réalisés au cours des dernières décennies n'ont pas encore permis d'atteindre l'égalité entre les sexes, aussi bien au travail que dans la sphère privée.

Au rythme actuel, il faudra compter 136 ans (contre 100 ans avant le Covid) avant de parvenir à la parité femmes - hommes à l'échelle mondiale et combler les écarts tant sur le plan économique que politique, de santé ou encore d'éducation.⁹

Pour autant, pouvoirs publics et entreprises prennent peu à peu conscience de l'importance d'un rapport plus équilibré entre les sexes, qui peut être source de bénéfices en termes de compétitivité mais aussi d'image et de réputation.

Dans cette optique, les initiatives se multiplient. Citons, à titre d'illustration, la loi Copé-Zimmermann qui vise, à travers l'instauration de quotas, une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance. Grâce à cette loi adoptée le 20 janvier 2011, la France est aujourd'hui la championne du monde en matière de féminisation des conseils d'administration de ses grandes entreprises avec une proportion de plus de 46% de femmes en 2021, devant la Norvège, l'Allemagne ou encore les États-Unis.¹⁰

Égalité salariale Femmes-Hommes : ça coince !⁷

Une tendance qui semble s'inscrire dans la durée puisque la date à laquelle les femmes commencent à travailler « gratuitement » ne recule pas.



7. Source : collectif « Les Glorieuses ».

8. Source : étude d'Eurostat portant sur des relevés de 2019. Ecart qui se fonde sur une comparaison de la moyenne horaire brute entre les employées et les employés, dans les secteurs de l'industrie, la construction et les services à l'exception des administrations publiques.

9. <https://fr.weforum.org/press/2021/03/l-egalite-femmes-hommes-recule-dune-generation-a-cause-de-la-pandemie-selon-une-nouvelle-etude/>

10. <https://www.vie-publique.fr/rapport/281207-bilan-de-la-loi-cope-zimmermann-femme-dans-les-conseils-d-administration>

ÉCLAIRAGE

L'investissement responsable pour faire bouger les lignes

De plus en plus d'épargnants sont désireux d'investir dans des placements qui ont du sens et promeuvent un modèle de développement plus durable et plus respectueux des individus. L'investissement responsable (IR) peut les y aider.

L'investissement responsable prend en compte, dans ses choix de placements, non seulement l'analyse de la performance financière et comptable d'une entreprise mais aussi le niveau d'engagement de celle-ci dans le développement durable.

Pour déterminer le caractère « responsable » d'une valeur, des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dits « ESG » sont pris en compte parmi lesquels :

- les émissions de CO₂, la consommation d'électricité, le recyclage des déchets pour le pilier E,
- la qualité du dialogue social, l'emploi des personnes handicapées, la féminisation des conseils d'administration et des instances de direction pour le pilier S,
- la transparence de la rémunération des dirigeants, la lutte contre la corruption, la féminisation des conseils d'administration pour le pilier G.

L'investissement responsable constitue donc une opportunité pour les épargnants d'investir dans les sociétés les mieux armées pour affronter les enjeux de demain et donc, les plus susceptibles de créer de la valeur sur la durée.

Toutefois, l'offre de fonds liée à l'investissement responsable se multiplie aujourd'hui, rendant parfois difficile le choix des épargnants.

Le label ISR constitue un repère pertinent pour accompagner les épargnants vers des placements ayant un impact positif fort sur les enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux.



ZOOM

Qu'est-ce que le label ISR ?

Créé en 2016 par le ministère des finances, le label d'État ISR vise à guider les épargnants dans leurs choix de placements responsables et durables.

Gage de qualité et de transparence, le label ISR est attribué aux fonds qui répondent à certains critères responsables et obéissent à un cahier des charges spécifique avec plusieurs points indispensables à respecter, parmi lesquels :

- les objectifs recherchés par le fonds qui doivent prendre en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dits « ESG » ;
- la méthodologie d'analyse et de notation des entreprises investies mise en œuvre par la société de gestion de portefeuille ;

- les critères ESG dans la construction et la vie du portefeuille ;
- la politique d'engagement ESG des entreprises ;
- la transparence du fonds.

Le Label ISR n'est pas le seul label disponible sur la place pour se repérer en matière de fonds responsables :

- Le label GreenFin garantit la qualité verte des fonds d'investissement et s'adresse aux acteurs financiers qui agissent au service du bien commun grâce à des pratiques transparentes et durables.
- Le label Finansol vise à valoriser les produits d'épargne solidaire auprès du grand public.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Amundi compte aujourd'hui plus de 70 fonds labellisés ISR¹¹.

La démarche de labellisation ISR s'inscrit dans le cadre du projet sociétal du groupe Crédit Agricole et de l'engagement d'Amundi, leader européen de l'investissement responsable, d'offrir une performance ESG supérieure à leur univers de référence sur 100% de ses fonds ouverts en gestion active.

L'obtention du label ISR s'appuie sur la qualité de la démarche ISR (Investissement socialement responsable), la robustesse de la méthodologie de notation ESG (Environnement, social et gouvernance) développée par le Groupe Amundi et leurs mises en œuvre au sein des fonds.

11. Source : Amundi - 31/12/2021.

FOCUS

Amundi, un acteur de référence de l'Investissement Responsable

Le monde d'aujourd'hui est confronté à de nombreux défis en matière de développement durable, qui touchent tous les secteurs de la vie : réduction des inégalités, égalité femmes-hommes, diminution de l'impact carbone, protection des espèces. L'investissement responsable est la réponse que le monde de la finance apporte à ces défis, c'est-à-dire l'investissement dans des entreprises respectant des critères Environnementaux, Sociaux ou de Gouvernance (ESG).

Amundi se classe dans le top 10 mondial de la gestion d'actifs avec 2 064 milliards d'euros¹² d'actifs sous gestion et près de 847 milliards d'euros¹³ d'actifs responsables.



Pionnier de l'Investissement Responsable

avec plus de 30 ans d'expérience



846,9 Mds€

d'encours en Investissement Responsable¹³



+ 13 000

émetteurs notés sur les critères ESG



100%

des fonds ouverts Amundi intègrent une analyse ESG



1 033 entreprises

à fin 2021

auprès desquelles Amundi s'est engagé en 2020



7 309

à fin 2021

assemblées générales d'actionnaires dans lesquelles Amundi a voté en 2020

12. Source : Amundi au 31 décembre 2021 - 13. L'ensemble des fonds ouverts en gestion active, gérés par les sociétés de gestion du groupe Amundi, lorsqu'une méthodologie de notation ESG est applicable.



Retrouvez toutes les définitions des termes financiers utilisés dans ce document dans le [lexique](#)

AVERTISSEMENT

Achévé de rédiger le 17 février 2022. Document promotionnel à destination des investisseurs particuliers. Ce document est fourni à titre d'information uniquement. Les informations qu'il contient ne constituent en aucun cas une offre ou une sollicitation par un membre quelconque du groupe Amundi de fournir un conseil ou un service d'investissement ou pour acheter ou vendre des instruments financiers. Ces informations sont basées sur des sources que nous considérons comme fiables, mais nous ne garantissons pas qu'elles soient exactes, complètes, valides ou à propos et ne doivent pas être considérées comme telles à quelque fin que ce soit. Cette publication ne peut être reproduite, en totalité ou en partie, ou communiquée à des tiers sans notre autorisation. Les informations figurant dans cette publication ne visent pas à être distribuées ni utilisées par toute personne ou entité dans un pays ou une juridiction où cette distribution ou utilisation serait contraire aux dispositions légales ou réglementaires, ou qui imposerait à Amundi ou ses sociétés affiliées de se conformer aux obligations d'enregistrement de ces pays. La totalité des produits ou services peut ne pas être enregistrée ou autorisée dans tous les pays ou disponible pour tous les clients. Information promotionnelle et non contractuelle ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente. Les caractéristiques principales des OPC sont mentionnées dans leur documentation juridique, disponible sur le site de l'AMF et le site amundi.com ou sur simple demande au siège social de la société de gestion. La documentation juridique vous est remise avant toute souscription à un OPC.

Investir implique des risques : les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à l'investisseur de s'assurer de la compatibilité de cet investissement avec les lois de la juridiction et de vérifier si ce dernier est adapté à ses objectifs d'investissement et sa situation patrimoniale (y compris fiscale).

Édité par Amundi Asset Management - Société par actions simplifiée au capital de 1 143 615 555 euros - Siège social : 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris - Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 04000036 - 437 574 452 RCS Paris. Crédits photo : © 123RF.